



PUBLIC ET PRE-REQUIS

- Lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux dits sensibles, est considéré « opérateur » tout intervenant sur chantier soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents
- Maîtrise de la langue française
- Posséder une expérience des travaux sur chantier.
- Être âgé de 18 ans révolus
- L'AIPR est obligatoire depuis le 01/01/19

MODALITES

- Présentielles

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et exercices intermédiaires
- Evaluation sous forme de QCM réalisée à la fin de la formation.

PROFIL FORMATEUR

Formateur confirmé et détenteur du Certificat de testeur AIPR

LIEU DE FORMATION

Inter : CV SECURITE - LUNEL
Intra : Chez le client

ORGANISATION

Durée : 7 heures / 1 jour

VALIDATION

Attestation de réussite à l'examen remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*01

RECYCLAGE TOUS LES 5 ANS

**CV SECURITE est reconnu
Organisme Testeur AIPR
Sous le N°845**

OBJECTIF a l'issue de la formation l'apprent est capable de

- ▷ Etre capable d'animer des sessions de formations traitant du Décret Anti Endommagement pour les 3 catégories : Concepteur, encadrant et opérateur.
- ▷ Connaître le décret anti-endommagement (et les texte liés). Connaître sa mise en œuvre et savoir utiliser les documents CERFA employés.
- ▷ Savoir préparer ses futurs stagiaires à l'examen par QCM en vue de leur obtention de l'AIPR
- ▷ Obtenir l'habilitation AIPR niveau Concepteur.

1- Partie théorique (6 heures)

- L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux :
- La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
- Evaluation
- Définitions et glossaire
- Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispense
- Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DTDICT conjointes)
- Evaluation
- DT suivie d'une DICT
 - La préparation du projet – Evaluation
 - La préparation des travaux
- DT-DICT conjointes – « Régime simultané » – Evaluation
- L'exécution des travaux
 - Le marquage-piquetage – Evaluation
 - Cas particulier des travaux urgents - « ATU » – Evaluation
 - Application du « guide technique » – Evaluation
 - La reconnaissance sur le terrain – Evaluation
 - En cas de dommage, d'arrêt de chantier... – Evaluation

2- Examen QCM (1 heure)

Examen de compétences par QCM AIPR sur tablettes numériques fournies par le centre de formation

MOYENS TECHNIQUES

Salle adaptée, paperboard, moyens audiovisuels, appropriés aux sujets traités : diaporamas, vidéo, PowerPoint.
Supports de formations remis : Livrets récapitulatifs ; stylo.
Tablettes numériques pour examen

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre la formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble la possibilité de suivre cette formation, soit par téléphone, soit par courrier électronique voir coordonnées ci-dessous

CONTACT

Tél. Bureau 04 34 35 85 60
Mél. cvsecurite34@gmail.com
Web. <https://www.cv-securite.com>

DELAI D'ACCES

Réponse 48 heures maximum
Accès à la formation variable selon la demande du demandeur (inter ou intra)

TARIF

Devis sur demande
Cette formation peut être financée par le CPF

AIPR CONCEPTEUR